

**GUIDE**  
DE LA FORMATION  
SYNDICALE



## Respect

Écouter les revendications  
Tenir compte des attentes et  
des spécificités professionnelles

## Expertise

Former et informer les adhérents  
Déployer largement le conseil  
technique et juridique  
pour les salariés

## Engagement

Défendre fermement les acquis  
sociaux et le pouvoir d'achat  
Conquérir des droits nouveaux

## Audace

Agir pour faire progresser  
les situations individuelles  
ou collectives  
S'ouvrir aux idées nouvelles

## Indépendance

Valoriser une vision authentique  
de l'action syndicale sans lien  
partisan ni idéologique

## Persévérance

Négocier, débattre, échanger  
pour aboutir à des solutions  
justes et équitables

## Solidarité

Mutualiser les bénéfices  
des contrats et accords  
Privilégier les actions collectives

## Proximité

Être en permanence aux côtés  
des salariés, pour les soutenir  
et les défendre

### INTRODUCTION

Edito de Michel Enguelz **5**

L'INACS et le CEFES **7**

Le droit à la formation syndicale  
Un droit pour tous les salariés **9**

Comment prendre en charge  
sa formation **11**

### VOS FORMATIONS E-LEARNING

Les élections, le cse  
et la négociation **13**

### LE SYNDICAT

Formation syndicale de base :  
découverte de la FGTA-FO **14**

Les obligations d'un syndicat :  
rôles et missions **15**

La syndicalisation : élargir  
son audience et la fidéliser **16**

Le délégué syndical : animer,  
revendiquer et représenter **17**

Négocier et contracter  
dans le cadre d'un mandat **18**

Anticiper la préparation  
aux élections du cse **19**

la santé des représentants  
du personnel : la prévention  
des risques psychosociaux **20**

### COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le CSE : maîtriser son rôle  
et organiser ses travaux **21**

CSE : rôle des membres,  
le Président, les Élus  
et les autres **22**

Les missions du secrétaire :  
animer, gérer et diriger le CSE **23**

Le trésorier et la gestion  
du CSE : ressources, budgets  
et comptabilité **24**

S'initier à la gestion pour analyser  
la situation économique  
de l'entreprise **25**

Le représentant de proximité :  
son rôle et ses missions **26**

Nouveau représentant  
du personnel : les bases  
pratiques et juridiques **27**

Comprendre le PDV  
et le PSE **28**

La pratique du contrat  
de travail **29**

Quels rôles pour le CSE  
dans le champ de la formation  
en 2019 ? **30**

### COMMISSION SANTÉ

Formation initiale  
des membres  
de la CSSCT (CSE) **31**

Formation renouvellement  
CSSCT **32**

Comprendre les risques  
psychosociaux, agir  
et les prévenir **33**

Les élus et les régimes  
de santé et prévoyance **34**

### COMMUNICATION

Faire de sa communication  
écrite un outil efficace **36**

Écouter, analyser, et intervenir  
oralement dans une réunion **37**

Faire de sa communication  
oral un outil efficace **38**

Choisir un réseau social,  
l'animer et fidéliser les visiteurs **39**

### BULLETIN D'INSCRIPTION **40**

### VOS FORMATIONS À LA DEMANDE **41**

### NOS NOUVELLES FORMATIONS **42**

### CALENDRIER DES FORMATIONS **44-45**

### NOTES **46-47**



# VOTRE FÉDÉRATION VOUS OFFRE VOS PROGRÈS EN ORTHOGRAPHE

**Compétence-clé** dans la communication avec vos employeurs, **atout majeur** dans votre vie citoyenne, administrative ou de loisirs, mais aussi pour **la réussite scolaire** de vos enfants, bénéficiez d'**une solution efficace et ludique en orthographe.**

\_\_\_\_\_ PLÉBISCITÉE PAR \_\_\_\_\_  
**5 MILLIONS D'UTILISATEURS**  
dont **3 000 établissements d'enseignement** et **1 000 entreprises**

Progresser avec le **Projet Voltaire**, n° 1 de la remise à niveau en orthographe. Votre espace en ligne personnalisé sera prochainement disponible pour vous permettre de vous entraîner en orthographe et en grammaire. Pour en savoir plus : [fgtafo.fr](http://fgtafo.fr) ; pour une démo : [projet-voltaire.fr](http://projet-voltaire.fr)





## LE MOT DE MICHEL ENGUELZ

### VOICI TOUT CE QUE LA FORMATION SYNDICALE VA VOUS APPORTER CETTE ANNÉE...

La réforme du Code du travail a bouleversé le fonctionnement des institutions de représentation du personnel en instaurant « le comité social économique » (CSE).

Cette réforme, « unifiant » les anciens CE, DP et CHSCT, a réduit le nombre de représentants salariés dans le but de réduire notre capacité à agir. Elle a aussi accentué les déséquilibres entre élus et employeurs en réduisant par exemple les droits à l'expertise sur les questions de santé.

Il reste donc toujours primordial pour nos adhérents, nos élus et nos mandatés de s'armer de compétences et de connaissances afin de pouvoir mener les actions nécessaires pour la défense des droits individuels et collectifs des salariés.

Confortée par les bons résultats électoraux enregistrés, la FGTA-FO poursuit son action de formation en 2019.

La FGTA-FO, avec le concours de l'INACS, le centre de formation de nos militants, entend :

- Être le moteur du développement de vos compétences syndicales, sociales et économiques.
- Continuer à vous former sur les questions de santé et des conditions de travail.
- Vous donner les moyens de maîtriser votre communication syndicale et sociale.
- Vous accompagner pour valoriser vos compétences issues de votre expérience (VAE).

La formation syndicale constitue un axe stratégique pour le renforcement de notre organisation. Elle reste incontestablement un facteur essentiel de réussite de nos revendications. La Fédération, propose pour cela des sessions dédiées aux délégués syndicaux pour animer leur syndicat et développer leurs compétences, notamment dans le domaine de la communication.

La FGTA-FO et l'INACS, tout au long de l'année 2018, ont fait évoluer les programmes pour tenir compte des nouvelles spécificités de cette nouvelle instance et celles des élus et mandatés aux CSE pour qui un des enjeux reste de comprendre la réalité économique et sociale de l'entreprise afin d'influer sur les décisions plutôt que de les subir.

Nous avons aussi tenu compte de l'accroissement des tâches pour les secrétaires du CSE devant animer des travaux « herculéens ». C'est la raison pour laquelle des formations spécifiques sont prévues à leur intention, ainsi qu'à celle des trésoriers, pour leur permettre d'exercer leur mandat dans le CSE de façon performante.

Pour la Fédération, la formation est aussi un puissant outil de développement personnel transversal. La FGTA-FO l'a pris en compte, en proposant des sessions sur la validation des acquis de l'expérience, la prise de parole, ou la prévention des risques psychosociaux pour les élus.

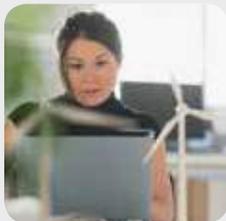
L'équipe de la formation fédérale, avec le soutien de l'INACS, poursuit le challenge que lui a fixé le secrétaire général de notre Fédération : former tous nos militants tout au long de leur parcours syndical, quel que soit leur secteur d'activité et quelle que soit leur région.

Nous y parviendrons en réalisant des formations régionalisées, adaptées à votre calendrier, selon votre demande et aussi en vous proposant gratuitement un catalogue de formation à distance.

Se former, pour les militants de la FGTA-FO, est le moyen d'accroître ses compétences, de participer efficacement au dialogue social et à la négociation collective, de défendre les droits des salariés de son entreprise ou de son secteur d'activité, de lutter contre les injustices, de faire de l'idéal de solidarité une réalité. ♦

**Michel Enguelz**

PROFESSIONNELS  
DES MÉTIERS DE  
SERVICES,  
VOUS PASSEZ TOUT  
VOTRE TEMPS  
À PRENDRE SOIN  
DES AUTRES.



ET VOUS ?  
QUI PREND SOIN  
DE VOUS ?

### Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

## DES ORGANISMES DE FORMATION COMPÉTENTS

Pour assurer ses formations, la FGTA-FO s'est garantie la collaboration de deux organismes de formation : l'INACS et le CEFES qui réalisent le suivi administratif et pédagogique.

### L'INACS

L'INACS (Institut National de l'Alimentation des Commerces et des Services), créé en 1995, est un organisme de formation de droit privé.

**Il intervient notamment dans les domaines de la formation économique, sociale et syndicale ainsi que dans celui de la formation économique des membres des Comités sociaux et économiques (CSE) et en matière de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).**

La FGTA-FO lui confie la formation de ses militants et élus dans les secteurs de l'agroalimentaire, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des emplois de la famille.

### Le CEFES

Agréé par le ministère de l'Agriculture depuis 1963, le CEFES (Centre de formation et d'études syndicales) contribue à la formation générale économique et sociale des responsables des organisations professionnelles agricoles. La formation dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail est assurée, depuis 1990, avec l'aide de la Mutualité Sociale Agricole. ◆

### INFOS PRATIQUES :



**Pour toutes informations :**  
**secretariat@inacs.fr**  
**Tél : 01 40 52 85 10**



**En quelques clics sur le site internet de l'INACS ([www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)), vous avez accès à l'ensemble des informations indispensables concernant les formations proposées (contenus, dates).**

**RETROUVEZ-NOUS SUR :**  
**Le site de l'INACS [www.inacs.fr](http://www.inacs.fr) et sur le site fédéral [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr) rubrique formation**

 @fgta.forceouvriere -  @fgtaFO

**Ensemble, pour assurer  
votre tranquillité**

**Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience**, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

**APGIS**

12, rue Massue  
94684 Vincennes cedex  
Tél. 01 49 57 16 00  
[www.apgis.com](http://www.apgis.com)

Tout salarié qui souhaite participer à des formations dans le cadre du “congé de formation économique, sociale et syndicale” organisés par l’INACS, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés dans la limite de 12 jours, et “au maintien total par l’employeur de sa rémunération” Art. L.2145-6 du Code du travail.

## Les modalités DU MAINTIEN DE SALAIRE

Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.

### Article L.2145-7 - Article L. 2145-7 du Code du travail

La durée totale des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale pris dans l’année par un salarié ne peut excéder douze jours. Elle ne peut excéder dix-huit jours pour les animateurs des stages et sessions.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée. ◆

## Quelle est la démarche à suivre ?

- ⇒ **Identifiez vos besoins, ensuite renseignez-vous sur les modalités de prise en charge de votre formation.**
- ⇒ **Renseignez-vous auprès de votre DS, CSE, votre syndicat ou contactez l’INACS.**
- ⇒ **Contactez votre centre de formation au moins 2 mois avant la date du début de stage. Ce délai est indispensable pour la bonne organisation de votre formation.**
- ⇒ **Vous devez adresser à votre employeur votre demande d’autorisation d’absence au moins 1 mois avant le début du stage.**

### ⇒ Si accord de l’employeur :

Votre bulletin de réponse ainsi que le devis de la formation dûment complétés et signés sont à retourner au secrétariat de l’INACS.

### ⇒ Si refus de l’employeur :

Il doit être notifié dans les 8 jours suivant la réception de la demande.

L’employeur peut refuser et déplacer la date de la formation 6 mois maximum.

## ACCOMPAGNER LA FAMILLE, NOTRE PRIORITÉ



**Assistants Maternels et Salariés du Particulier Employeur**, le Groupe IRCEM :

- ▶ Gère vos indemnisations en cas d'arrêt de travail
- ▶ Verse votre future retraite complémentaire
- ▶ Propose des aides d'Action sociale
- ▶ Offre des services de prévention au quotidien et au travail

# COMMENT PRENDRE EN CHARGE SA FORMATION ?

## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR

### Accord de l'employeur

Renseignez-vous sur les modalités de prise en charge applicables au sein de votre entreprise (convention de formation droit syndical...). Pour toute question, contactez votre centre de formation INACS.

### Refus de l'employeur

Le salarié peut assister à la formation en utilisant ses heures de délégation.  
En dernier recours, le salarié peut se rapprocher de son syndicat pour une éventuelle prise en charge des coûts de la formation.

## LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

### LE MAINTIEN DE SALAIRE

L'article L. 2145-6 du Code du travail est désormais rédigé comme suit : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération ».

En conséquence, les salariés partis en CFESS n'ont plus à subir une perte de salaire ; la Confédération n'a plus à indemniser des pertes de salaire ; le salaire et les cotisations sociales afférentes doivent être intégralement maintenus sur le bulletin de salaire.

Ces nouvelles règles s'appliquent « aux rémunérations correspondant à un congé de formation économique, sociale et syndicale effectué postérieurement à sa publication », c'est-à-dire **depuis le 23 septembre 2017**.

Il existe depuis une possibilité de déduction de la contribution AGFPN dans les conditions définies par décret. Cela signifie la fin du système de remboursement à l'employeur par l'organisation syndicale.

### UTILISATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Concernant la participation du CSE, celui-ci résulte des dispositions du Code du travail, il permet notamment aux élus titulaires du CSE de bénéficier

de 5 jours de formation économique (art. L.2315-63) et selon la taille de l'entreprise de 3 à 5 jours de formation dans le domaine de "la santé, sécurité et condition de travail" (art. R. 2315-9) pour l'ensemble de la délégation du personnel (art. R. 2314-1).

Le coût et les frais de stage sont imputés sur le budget de fonctionnement, l'employeur a en charge le maintien des salaires pour la formation économique.

Pour "la santé, sécurité et condition de travail" l'employeur prend aussi en charge les frais de déplacement et de séjour (art. R. 2315-20).

Il est possible de prévoir dans le règlement intérieur du comité, une ligne qui prévoit un pourcentage du budget qui prendra en charge les élus suppléants et représentants syndicaux au CSE. En effet, le maintien du salaire, par l'employeur, des membres suppléants du comité participant à une formation économique et sociale n'est pas prévu par le Code du travail.

Les Comités sociaux et économiques peuvent aussi allouer sur leurs budgets des œuvres sociales des indemnités aux salariés partant en congé de formation syndicale, sans aucune distinction entre eux.

La FGTA-FO encourage les syndicats à négocier des accords de droit syndical dans les entreprises pour lesquelles il n'existerait aucune disposition en la matière.

ON VEUT  
**mmIEUX VOUS  
ÉCOUTER**

**mmIEUX VOUS  
CONNAÎTRE**

**mmIEUX VOUS  
COMPRENDRE**

POUR  
**mmIEUX VOUS  
ACCOMPAGNER**

En pensant des services toujours plus adaptés aux salariés d'aujourd'hui, en mettant la prévention au cœur de ses innovations, en agissant avec écoute et proximité, Malakoff Médéric s'engage pour le bien-être des salariés au service de la performance des entreprises.

malakoffmederic.com

 N°Cristal 09 69 39 12 13

APPEL NON SURTAXÉ



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**

Ces services sont conditionnés à la souscription d'un contrat d'assurance collective. Service offert gratuitement, assuré par l'Assureur de votre contrat. Et proposé par l'Association de Moyens Assurés (AMA), ASSOCIATION DE MOYENS ASSURÉS (AMA) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 21 rue Laffitte 75009 Paris - N°ORIAS 16 000 160 (www.orias.fr) - N° Siren : 512 984 285. Pour plus d'informations, consultez le site : malakoffmederic.com/on-vous-mm



### FORMATION E-LEARNING, ENTIÈREMENT EN LIGNE !

Il suffit d'une connexion à Internet pour suivre votre formation sur votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone. Les formations ont été créées en collaboration avec le service juridique de la FGTA-FO.

### OBJECTIFS

- Être apte à négocier le protocole électoral.
- Savoir organiser des élections.
- Connaître les points-clés du fonctionnement d'un CSE.
- Maîtriser le mandat de délégation.



### PUBLIC CONCERNÉ

- Délégués syndicaux.
- Tous membres du CSE et les adhérents.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les modules de formation sont personnalisés en fonction de vos acquis et de vos besoins pour vous faire monter en compétences. L'Ancre Mémoirel® sur laquelle s'appuient ces modules permet de mémoriser le contenu pédagogique rapidement et garantit une mémorisation rapide et durable.

### DURÉE D'UN MODULE

Environ 1 h 20 par module, avec des sessions courtes de 10 minutes.

### COÛT

Formation offerte par la fédération.

Pour toutes informations, contactez : [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

## OBJECTIFS

*Acquérir les connaissances sur l'organisation syndicale, la structure fédérale, les IRP, les mandats syndicaux.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Nouvel adhérent.
- Nouveau DP (représentant de proximité).
- Membre du Comité social.
- Membre de la CSSCT.
- Représentant de section syndicale.
- Délégué syndical.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Histoire du mouvement syndical de FO et de la FGTA-FO.
- Les structures syndicales.
- La Loi sur la représentativité.
- Les relations sociales d'entreprise.
- Les instances représentatives du personnel.
- Les représentant de proximité.
- Les membres du CSE.
- Les membres de la CSSCT.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation Power Point.
- Supports techniques et écrits ( CFMS-INACS).
- Cas pratiques, pédagogie active et participative.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

5 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

150 euros TTC / personne.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

**DATES DE FORMATION : 18 MARS - 10 JUIN - 16 SEPTEMBRE - 18 NOVEMBRE**

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

*Situer le rôle, le fonctionnement et les instances du syndicat pour la FGTA-FO.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Les sections syndicales et les syndicats nouvellement constitués.

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Administrer le syndicat.
- Animer la section syndicale.
- Mettre en oeuvre une politique de développement.
- Répartir les différentes tâches.
- Informer et présenter les revendications du syndicat.
- Élaborer et mettre en place un plan de formation.
- Rendre compte de l'action du syndicat.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

Contactez l'INACS au 01 40 52 85 10.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

### DATES DE FORMATION : 05 MARS - 10 SEPTEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Sensibiliser au développement syndical.*
- *Définir les objectifs d'une équipe.*
- *Mettre en oeuvre des actions permanentes par des techniques appropriées.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Représentants de proximité.
- Délégués syndicaux centraux.
- Membres du Comité social et économique.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- La syndicalisation dans le monde.
- Se préparer à recruter.
- L'objectif de l'équipe sur le terrain.
- Les moyens du développement syndical.
- Les méthodes et techniques de syndicalisation.
- La collecte des cotisations
- Les objectifs.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques
  - Travaux en sous-groupes.
  - Travaux individuels.
  - Jeux de rôles.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

400 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 07 MARS - 12 SEPTEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Maîtriser le fonctionnement d'un syndicat salarié.*
- *Identifier et construire son action avec les adhérents et les salariés.*
- *S'informer et communiquer pour fédérer.*
- *Construire des outils d'action.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Délégués syndicaux et Représentants de section syndicale.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Maîtriser les règles et le fonctionnement d'un syndicat dans les organisations.
- Analyser les différences entre le secrétaire et le délégué syndical.
- Prendre en compte les demandes et les reformuler.
- Mobiliser les adhérents et les salariés sur les actions du syndicat.
- Rencontrer et négocier avec l'employeur.
- Informer et présenter la situation et les projets de l'entreprise.
- Structurer un projet (élection, négociation...) et mettre en place un plan de travail.
- Construire des messages « mobilisateurs » et s'assurer de leurs communications.
- Construire des outils et un réseau pour suivre l'actualité sociale et économique.
- Communiquer sur les résultats, affichage, permanence et autres.
- Constitution d'un fond documentaire règlementaire et d'une sitographie.
- Évaluation de la session.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques
  - Travaux en sous-groupes.
  - Travaux individuels.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

300 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 05 FÉVRIER - 03 DÉCEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

- *Connaître le cadre légal et réglementaire.*
- *Apprendre à se familiariser avec son environnement.*
- *Maîtriser les techniques et les outils de négociation.*
- *S'adapter aux divers comportements lors d'une négociation.*
- *Savoir conclure un accord.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Délégués syndicaux.
- Délégués syndicaux centraux.
- Délégués du personnel (représentants de proximité).

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Les valeurs de FO.
- Préparer la négociation
  - Connaissance de l'environnement.
  - Préparer les réunions.
- La négociation
  - S'adapter au cadre matériel.
  - Le jeu de la négociation.
  - L'image de FO.
- L'issue de la négociation
  - Conclure.
  - Communiquer rapidement.

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques
  - Travaux en sous-groupes.
  - Mises en situation filmées.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

600 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

### 🔊 DURÉE DU STAGE

3 jours.

### DATES DE FORMATION : 07 FÉVRIER - 12 NOVEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

*Acquérir les connaissances nécessaires pour un bon déroulement des élections des membres du Comité social et économique et des Délégués syndicaux (représentants de proximité), et ainsi optimiser les résultats des élections.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Délégués du personnel (représentants de proximité).
- Membres du Comité social et économique et/ou de la CSSCT.
- Délégués syndicaux.
- Candidats aux élections.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Analyse de la situation.
- Objectifs des élections.
- Étude du protocole électoral
  - Règles du scrutin, électorat et éligibilité.
  - Le bureau de vote, les listes, la double candidature.
  - Le vote par correspondance, la levée des urnes.
- Émargement, dépouillement, validité des bulletins.
- Calcul des voix.
- Communication.
- Plan d'action.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques
  - Travaux en sous-groupes.
  - Mises en situation filmées.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

200 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## DATES DE FORMATION : 02 AVRIL- 08 OCTOBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Comprendre ce qu'impliquent les RPS pour identifier leurs signes d'apparition.*
- *Appréhender la conduite d'un état des lieux complet.*
- *Identifier les grandes lignes d'un plan d'action.*
- *Apprendre à analyser sa situation pour se protéger et prévenir les RPS.*
- *Savoir identifier les symptômes d'un élu en souffrance (étude de cas concret).*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Tous les représentants du personnel ou les militants syndicaux amenés à exercer des missions syndicales au sein de l'entreprise ou en dehors.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

### 1<sup>ère</sup> journée : Mon entreprise, les salariés

- Qu'est-ce que les RPS et les signes précurseurs ?
- Comment identifier et diagnostiquer les RPS ?
- Comment établir un plan d'action ?

### 2<sup>e</sup> journée : Pour nous, les élus

- Analyser, prévenir, se protéger.
- Mise en situation : études de cas.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

Contactez l'INACS au 01 40 52 85 10.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 04 AVRIL- 05 DÉCEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Maîtriser la constitution et les missions du CSE.*
- *Porter les réclamations des salariés.*
- *Élaborer et mettre en œuvre le projet du CSE.*
- *S'approprier les missions économiques, sociales et santé du CSE.*
- *Participer aux différents travaux du CSE.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Membres titulaires ou suppléants du Comité social et économique.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Étudier et analyser les textes constitutifs du CSE.
- Appréhender le rôle et les missions du CSE.
- Connaître et maîtriser la composition du CSE.
- Préparer et organiser les échanges avec la direction.
- Élaborer les projets du CSE, les suivre et les évaluer.
- Mettre en place les commissions et fixer les objectifs.
- Identifier des personnes pour bénéficier de leur expertise.
- Maîtriser les ressources (budget, matériel, heures...) du CSE.
- Identifier les conditions pour travailler de manière collective.
- Recenser et ordonner les réclamations du personnel.
- Rechercher et vérifier les textes appropriés à la situation.
- Communiquer en utilisant différents moyens.
- Examiner les attributions économiques du Comité.
- Recueillir les éléments de la stratégie d'une entreprise.
- Comprendre et analyser les comptes d'une entreprise.
- Savoir choisir les moyens de recours du Comité pour l'exercice de ces prérogatives.
- Participer à la politique de promotion sur la santé, la sécurité des conditions de travail.
- Connaître les méthodes d'enquête et d'analyse pour les AT (Accidents de Travail).
- Évaluer les travaux des commissions et du CSE.
- Construire un fond documentaire, une webographie, et une boîte à outils.
- Évaluation de la session.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Mises en situation à l'aide de la Convention collective et de la présentation du budget du Comité social et économique de chaque stagiaire.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

5 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

1200 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

Les pertes de salaire des membres titulaires du Comité social et économique sont prises en charge par l'employeur.

Les coûts pédagogiques ou annexes peuvent être financés par le budget du CSE.

**(Nous vous invitons à vous munir de votre Code du travail ainsi que de votre accord de branche et éventuellement de vos accords d'entreprise). Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

**DATES DE FORMATION : 14 JANVIER - 18 MARS - 01 AVRIL - 20 MAI - 24 JUIN  
23 SEPTEMBRE - 07 OCTOBRE - 04 NOVEMBRE - 02 DÉCEMBRE**

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Connaître le rôle du CSE et son fonctionnement.*
- *Connaître les moyens d'action des membres élus.*
- *Assurer la communication du CSE avec les salariés et la Direction.*



## 🕒 PUBLIC CONCERNÉ

- Membres titulaires ou suppléants du Comité social et économique.

## 🕒 PROGRAMME DU STAGE

- Découvrir les attributions du CSE.
- Distinguer les différents membres du CSE, leurs rôles et prérogatives.
- Comprendre et maîtriser l'organisation du CSE.
- Identifier les droits et moyens des Conseillers dans l'entreprise.
- Actualiser ses connaissances de manière régulière.
- Savoir travailler en équipe et mutualiser les ressources des Conseillers.
- Maîtriser les ressources mis à la disposition du CSE.
- Tenir une permanence, mener des visites...
- Se concerter et dialoguer avec la Direction.

## 🕒 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Travail en sous groupe.

## 🕒 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🕒 COÛT & FINANCEMENT

400 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

*(Nous vous invitons à vous munir de votre Code du travail ainsi que de votre accord de branche et éventuellement de vos accords d'entreprise). Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.*

## DATES DE FORMATION : 14 MARS - 08 OCTOBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

- Être en capacité d'organiser les travaux d'un CSE.
- Mettre en œuvre les projets du CSE.
- Communiquer avec les salariés.



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Membres élus titulaires du CSE, Représentants syndicaux au CSE, Délégués syndicaux.

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Identifier les missions du Président et du Secrétaire.
- Conduire et planifier les travaux du Comité.
- Accomplir les formalités nécessaires au fonctionnement du Conseil.
- Gérer et animer le Conseil.
- Favoriser l'expression des élus et l'exercice de leurs missions.
- Organiser le travail des différentes commissions.
- Mettre en œuvre les activités en direction des salariés.
- Mettre en place la communication en direction des salariés.
- Contrôler et suivre les budgets du Comité.
- Savoir choisir les moyens de recours pour l'exercice de ces prérogatives.

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

800 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.

### DATES DE FORMATION : 05 MARS - 16 MAI - 14 NOVEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

- *Connaître le rôle du Comité social et économique.*
- *Comprendre les réalités économiques de l'entreprise et interpréter les données comptables.*
- *Assurer la communication du Comité social et économique avec les salariés de l'entreprise et la Direction.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Membres titulaires ou suppléants du Comité social et économique.

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- **Organisation du Comité social et économique**
  - Utilisation des sources de droit.
  - Ses moyens et ses ressources.
  - Préparation des réunions.
  - Relation avec les autres instances représentatives.
  - Utilisation d'experts.
  - Les responsabilités pénales et civiles du CSE.
  - Transfert des biens à la nouvelle entité.
- **Missions du Comité social et économique**
  - Ses attributions économiques et financières.
  - Participation à l'élaboration du plan de formation.
  - Participation à l'élaboration d'un plan social.
  - Politique de rémunération de l'entreprise.

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Mises en situation à l'aide de la Convention collective et de la présentation du budget du Comité social et économique.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

550 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**(Nous vous invitons à vous munir de votre Code du travail ainsi que de votre accord de branche et éventuellement de vos accords d'entreprise). Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

**DATES DE FORMATION : 07 MARS - 06 JUIN - 05 NOVEMBRE**

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

*Pouvoir construire une vision globale de l'entreprise à travers ces différents tableaux de bord.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Membres du Comité social et économique.

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Identifier et recueillir les éléments de la stratégie d'entreprise.
- Analyser et traduire les éléments de gestion (BDES, bilans, tableaux de bord).
- Travailler avec des experts et savoir définir leurs missions.

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Cas pratiques.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

300 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

### DATES DE FORMATION : 05 MARS - 12 SEPTEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

- *Connaître les missions des délégués du personnel (représentants de proximité).*
- *Organiser les relations entre les DP et la Direction.*
- *Communiquer auprès des salariés DP (représentant de proximité) et les autres instances sur les actions menées.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Délégué du personnel (représentant de proximité).

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Rappel sur la hiérarchie des normes en droit du travail.
- Rappel sur les instances représentatives du personnel.
- La mise en place des institutions.
- Le mandat du délégué du personnel (représentant de proximité).
- Les missions du délégué du personnel (représentant de proximité).
- Les interventions du délégué du personnel (le représentant de proximité).
- Les relations avec le CE (CSE) et le CHSCT (CSSCT).
- Les autres attributions du délégué du personnel (représentant de proximité).
- Les réunions avec l'employeur.
- La relation avec les salariés.
- Les moyens d'action du représentant de proximité.
- Rappel sur la communication.

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques
  - Travaux en sous-groupes.
  - Travaux individuels.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

300 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**(Nous vous invitons à vous munir de votre Code du travail ainsi que de votre accord de branche et éventuellement de vos accords d'entreprise). Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

### DATES DE FORMATION : 07 MARS - 10 OCTOBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

*Cette formation vous permettra de maîtriser l'environnement légal et les aspects pratiques des différentes instances représentatives du personnel, leurs droits et obligations ainsi que leur rôle respectif dans l'entreprise :*

- *Maîtriser le cadre de mise en place des IRP.*
- *Cerner le fonctionnement des syndicats dans l'entreprise.*
- *Distinguer les différentes structures de représentation du personnel.*
- *Acquérir une bonne connaissance des relations collectives du travail ainsi que de l'environnement social de l'entreprise.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Représentant de proximité.
- Membres du Comité social et économique.
- Délégués syndicaux.

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- **Le comité social et économique (CSE)**
  - La mise en place CSE.
  - Les attributions du CSE.
  - Les commissions du CSE.
  - La commission santé, sécurité et conditions de travail.
  - Les autres attributions du CSE.
- **Les autres institutions dans l'entreprise**
  - La section syndicale.
  - Les délégués syndicaux.
  - Le Conseil d'entreprise.
  - Les représentants de proximité.
  - Le CSE central d'entreprise.
- **Le statut des représentants du personnel**
  - L'exercice protégé de leur mandat.
  - Exercice du mandat et carrière.
  - Représentation du CSE dans les organes de direction.
  - Protection contre la rupture du contrat.
- **Attributions des différentes IRP**
  - Le mandat des représentants du personnel.
  - Les moyens des IRP.
  - Droits d'alerte.
  - La formation économique des membres élus du CSE.
  - Les activités sociales et culturelles.

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

À travers un exposé théorique la formation est entrecoupée de cas pratiques, de simulations, d'études de cas réels et de quizz.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

Contactez l'INACS au 01 40 52 85 10.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

### DATES DE FORMATION : 02 AVRIL- 07 NOVEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

*Cette formation vous permettra de maîtriser l'environnement légal et ses aspects pratiques afin de développer les bons réflexes face aux situations conflictuelles individuelles dont peuvent être victimes les salariés :*

- Connaître le cadre législatif et jurisprudentiel des licenciements économiques, des PDV et des PSE.
- Maîtriser les obligations d'information et de consultation du CSE.
- Identifier et maîtriser les spécificités du congé de reclassement.
- Se positionner en interlocuteur efficace à chaque étape de la procédure.
- Identifier les moyens des élus pour défendre au mieux les intérêts des salariés.



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Membres du Comité social et économique.
- Délégués syndicaux.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Les divers outils de restructuration hors procédure de licenciement économique.
- Le licenciement collectif pour motif économique post ordonnances Macron.
- Le contenu du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)
  - Les entreprises concernées.
  - Négociation d'un accord.
  - Le contenu du PSE.
  - Le contrat de sécurisation professionnelle.
  - Validation ou homologation.
  - Les rôles du CSE.
- Le reclassement
  - L'obligation de reclassement interne.
  - Le congé de reclassement.
- Le Plan de Départ Volontaire (PDV)
  - Définition du PDV.
  - Différences entre le PSE et le PDV.
  - La procédure de mise en place d'un PDV.
  - Droits des salariés à l'occasion d'un PDV.
  - Refus d'une demande de départ volontaire.
  - Indemnisation.
  - Rôle des représentants du personnel.
- La rupture conventionnelle collective
  - Mise en place d'un accord.
  - Validation de l'accord.
  - Suivi de l'accord.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

À travers un exposé théorique la formation est entrecoupée de cas pratiques, de simulations, d'études de cas réels et de quizz.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

1 jour.

### DATE DE FORMATION : 14 MAI

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

*Cette formation vous permettra de maîtriser l'environnement légal et ses aspects pratiques afin de développer les bons réflexes face aux situations rencontrées quotidiennement dans l'entreprise :*

- Acquérir ou approfondir sa connaissance et sa pratique du droit du travail.
- Maîtriser les règles de la relation contractuelle avec l'employeur.
- Être en mesure de comprendre et de conseiller efficacement les salariés. dans leurs relations individuelles de travail avec l'employeur.



### 🕒 PUBLIC CONCERNÉ

- Représentant de proximité.
- Membres du Comité social et économique.
- Délégués syndicaux.

### 🕒 PROGRAMME DU STAGE

- L'embauche d'un salarié
  - Les principes juridiques à respecter en matière de recrutement.
  - Les bonnes pratiques lors de l'entretien d'embauche.
- Définition du contrat de travail
  - Les caractéristiques générales du contrat de travail.
  - Les modalités de la période d'essai.
- Les contrats particuliers
  - Les CDD.
  - Le contrat à temps partiel.
- La conclusion du contrat de travail
  - L'égalité professionnelle et la non-discrimination.
  - Les clauses obligatoires et les clauses interdites.
- Les clauses sensibles du contrat de travail
  - La clause de mobilité.
  - La clause de dédit-formation.
- Le droit au quotidien : l'exécution du contrat de travail
  - Les obligations du salarié et de l'employeur.
  - L'entretien annuel d'évaluation.
- Le droit au quotidien : la durée du travail dans l'entreprise
  - Le temps de travail.
  - Les heures supplémentaires.
- Le risque lié à la santé des salariés
  - Le rôle de la médecine du travail et du CSE.
  - Les visites médicales et le nouveau régime de l'inaptitude au travail.
- Les cas de suspension du contrat de travail
  - Cas de suspension indemnisés et non indemnisés.
  - Conséquences de la suspension.

### 🕒 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🕒 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

À travers un exposé théorique la formation est entrecoupée de cas pratiques, de simulations, d'études de cas réels et de quizz.

### DATES DE FORMATION : 21 MAI - 15 OCTOBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- Comprendre les principaux dispositifs pour se former tout au long de la vie.
- Identifier les possibilités d'intervention du CSE pour le développement des compétences des salariés.



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

Membre du CSE, mandatés et toutes personnes intéressées par la formation tout au long de la vie.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Analyser et étudier les obligations de l'employeur pour développer les compétences des salariés.
- Comprendre les nouvelles règles de la formation à travers son financement.
- L'entretien professionnel et les réclamations quelles peuvent être les relations ?
- Évaluer l'organisation et le fonctionnement du plan de développement des compétences.
- Le parcours de formation, les blocs de compétences, le nouveau rôle des branches.
- L'alternance dans l'entreprise, repérer les nouveaux enjeux.
- Le CPF, le contrat de transition professionnel, comment en parler.
- La Validation des acquis de l'expérience, la reconnaissance.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse des pratiques, utilisation de méthodes interactif tel que le nuage d'image, la carte mentale.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

Gratuit.

## DATES DE FORMATION : 04 JUIN

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Maîtriser le rôle et le fonctionnement de la commission.*
- *Identifier les acteurs de la prévention et définir le champ d'intervention.*
- *Savoir analyser les risques professionnels et leurs environnements.*
- *Choisir la bonne méthode d'intervention.*
- *Savoir construire un plan d'action.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Les membres du CSE.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Connaître le fonctionnement de la commission et du CSE.
- Identifier les principaux domaines d'intervention de la CSSCT.
- Participer aux travaux collectifs des deux instances.
- Identifier les acteurs de la prévention et leurs obligations.
- Appréhender les domaines de la prévention dans son entreprise.
- Identifier et mobiliser les ressources internes et externes.
- Savoir analyser les risques professionnels.
- S'adapter en fonction des différentes catégories de risques professionnels.
- Construire sa «boîte à outils».
- Savoir agir en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle et d'invalidité.
- Contribuer à la prévention au quotidien à travers l'alerte, l'inspection et l'enquête.
- Rechercher des solutions «ici et là-bas».
- Construire un projet de prévention et de sécurité dans l'entreprise.
- Savoir utiliser les moyens d'action des membres de la CSSCT (CSE).
- Évaluation de la session.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Études de cas sur :
  - Préparation d'une visite.
  - Organisation des travaux.
  - Jeux de rôle sur la base d'événement vécu par les stagiaires.
  - Écriture collective autour de projets de prévention.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

5 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

Contactez l'INACS au 01 40 52 85 10.

**Différentes possibilités de financement vous sont proposées en page 11.**

\*Commission santé, sécurité et conditions de travail

**DATES DE FORMATION : 21 JANVIER - 11 FÉVRIER - 18 MARS - 08 AVRIL - 20 MAI  
17 JUIN - 16 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE - 18 NOVEMBRE - 09 DÉCEMBRE**

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

- *Connaître le cadre législatif et réglementaire de l'action de la CSSCT.*
- *Mesurer les effets directs des actions de la CSSCT au sein de l'entreprise.*
- *Savoir élaborer une approche pragmatique et méthodique.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Représentants du personnel ayant déjà suivi une formation santé, sécurité et condition de travail lors d'un précédent mandat.

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Être membre de la CSSCT, c'est avoir des droits et des obligations.
- La protection des membres de la CSSCT.
- Les moyens dont dispose la CSSCT pour fonctionner dans ses différents domaines d'intervention.
- Maîtriser la méthode d'analyse du risque pour participer à la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Être membre de la CSSCT, c'est approfondir ses connaissances en matière de prévention, santé et sécurité au travail.
- Maîtriser les techniques d'inspection et d'enquête en vue de contribuer à la prévention au quotidien.
- Se faire assister par un expert agréé.
- Maîtriser la construction du plan d'action pour améliorer durablement les conditions de travail.

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques
  - Mises en situation.
  - Mises en situation filmée.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

5 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

Contactez l'INACS au 01 40 52 85 10.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

**Possibilité d'une durée de stage de 3 jours. Voir les dates sur le calendrier des formations pages 50-51 ou contactez l'INACS.**

\*Commission santé, sécurité et conditions de travail

**DATES DE FORMATION : 21 JANVIER - 11 FÉVRIER - 18 MARS - 08 AVRIL - 20 MAI  
17 JUIN - 16 SEPTEMBRE - 14 OCTOBRE - 18 NOVEMBRE - 09 DÉCEMBRE**

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de risques psychosociaux.
- Le rôle des IRP dans la prévention des risques psychosociaux.



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

1. Connaître le dispositif légal et réglementaire sur les risques psychosociaux
  - Enjeux du cadre juridique et obligations légales de l'employeur.
  - Principes généraux de prévention et notion de risque.
  - Evaluation des risques et mise à jour du document unique.
  - Obligation de sécurité de résultat de l'employeur.
  - Rôles et attributions étendus du CHSCT (CSSCT) et du médecin du travail.
2. Diagnostiquer les risques psychosociaux dans l'entreprise
  - Les enjeux du diagnostic.
  - Pluridisciplinarité, complémentarité et coordination des acteurs.
  - Intervenant en Prévention des Risques Professionnels et pluridisciplinarité/Institutions Représentatives du Personnel (IRP)/ CHSCT (CSSCT).
  - Repérer et analyser les indicateurs d'alerte dans l'entreprise.
3. Prévenir les risques psychosociaux dans l'entreprise
  - Elaborer un dispositif global de prévention des risques psychosociaux.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Analyse des cas pratiques.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

600 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**(Nous vous invitons à vous munir de votre Code du travail ainsi que de votre accord de branche et éventuellement de vos accords d'entreprise). Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 11 FÉVRIER - 04 NOVEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

### OBJECTIFS

- *Connaître les fondamentaux des contrats santé et prévoyance.*
- *Informers les ayants droits, quels rôles ?*
- *Comment mettre en œuvre les contrats dans l'entreprise.*
- *Gérer les événements collectifs et individuels.*



### 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public.

### 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Le régime frais de santé, comprendre les principaux éléments.
- Identifier et résoudre les problèmes rencontrés par les salariés.
- La prévoyance, les conditions de sa mise en œuvre.
- Accompagner les salariés lors de la mise en œuvre du contrat.
- Construire la relation entre le salarié et les différents organismes.
- Comment accompagner la personne, avec qui ?
- Quelles relations avec les missions santé du CSE ?
- Faciliter l'accès aux droits, quels rôles pour le CSE ?

### 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Analyse des cas pratiques.

### 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

### 🔊 COÛT & FINANCEMENT

600 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**(Nous vous invitons à vous munir de votre Code du travail ainsi que de votre accord de branche et éventuellement de vos accords d'entreprise). Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

### DATES DE FORMATION : 11 FÉVRIER - 04 NOVEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.



# #PROFESSIONNELS EN DEVENIR

APPRENTISSAGE ET CONTRAT PRO h/f

Un alternant, chez nous, c'est un collaborateur en devenir que nous allons faire grandir professionnellement en le préparant à un métier. A lui de profiter de cette opportunité de renforcer ses savoir-être et ses compétences auprès d'un tuteur impliqué.

[recrute.carrefour.fr](https://recrute.carrefour.fr)



## OBJECTIFS

*Construire une communication syndicale écrite efficace.*



### PUBLIC CONCERNÉ

- Membres titulaires du CSE.
- Représentants syndicaux au CSE.
- Délégués syndicaux.

### PROGRAMME DU STAGE

- Tracts.
- Affiches.
- Communiqués de presse.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques.

### DURÉE DU STAGE

2 jours.

### COÛT & FINANCEMENT

400 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 09 AVRIL - 15 OCTOBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Préparer efficacement sa prise de parole.*
- *Améliorer son efficacité personnelle et celle des réunions.*
- *Comprendre son environnement et celui des autres pour adapter son message.*
- *Assimiler et mettre en pratique les techniques adéquates de communication.*
- *Savoir utiliser la communication non-verbale (gestuelle, posture, regard...).*
- *Identifier les types de réunions et le rôle des participants.*
- *S'approprier les méthodologies de réunion pour mieux communiquer.*
- *Faire preuve d'initiative pour faire passer son message.*
- *Être capable d'improviser face à des situations différentes.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Tous représentants du personnel ou militants syndicaux amenés à prendre la parole en réunion dans le cadre de leurs missions respectives.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- La prise de parole en réunion : maîtriser les techniques, attitudes et postures à adopter.
- La gestion du non-verbal en réunion : voix, regard, gestuelle, occupation de l'espace.
- La structure du discours : savoir être concret, aller à l'essentiel, être logique et efficace.
- L'écoute : s'approprier et comprendre l'ensemble des éléments entendus.
- La capacité de synthèse et d'organisation de la parole : s'approprier les techniques de communication en réunion.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et outils de communication orale
- Mises en situation pratiques : exercices ludiques
- Échanges et analyses de pratique individuelles et collectives

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

500 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 11 AVRIL - 17 OCTOBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- *Préparer efficacement sa prise de parole.*
- *Capter et maintenir l'attention du public.*
- *Adapter son message en fonction des situations et des publics.*
- *Assimiler et mettre en pratique les techniques adéquates de communication.*
- *Savoir utiliser la communication non-verbale.*
- *Maîtriser son expression et savoir argumenter.*
- *Améliorer son aisance devant un groupe.*
- *Être capable d'improviser face à des situations inattendues.*



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Tous représentants du personnel ou militants syndicaux amenés à prendre la parole devant un individu ou un groupe dans le cadre de leurs missions respectives.

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- La prise de parole : techniques, attitudes et postures à adopter.
- La gestion du non-verbal : comprendre et maîtriser voix, regard, gestuelle et occupation de l'espace.
- La structure du discours : savoir-être concret, aller à l'essentiel, être logique.
- La lecture à vue : lire en public en conservant son naturel et en étant compris.
- L'improvisation : coordonner l'aspect mental et verbal.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et outils de communication orale.
- Mises en situation pratiques : exercices ludiques.
- Échanges et analyses de pratiques individuelles et collectives.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

600 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 14 MAI - 26 NOVEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

## OBJECTIFS

- Comprendre et acquérir les notions de base nécessaires à la création des réseaux sociaux.
- Créer le réseau social de son syndicat pour communiquer avec les salariés de l'entreprise.
- Animer son réseau social pour développer la syndicalisation (Facebook, Twitter, Google et Youtube).



## 🔊 PUBLIC CONCERNÉ

- Délégués du personnel (représentants de proximité).
- Délégués syndicaux centraux.
- Délégués syndicaux.
- Membres des Comités d'entreprise (Comités sociaux et économiques).

## 🔊 PROGRAMME DU STAGE

- Accompagnement à la création d'un réseau social à but syndical.
- Choix des types de réseaux sociaux adaptés au contexte de l'entreprise, du syndicat, des métiers et de la branche professionnelle.
- Maîtriser les techniques de communication à travers le réseau social syndical.
- Gestion du temps et interactivité.
- Accompagner les utilisateurs et faciliter le développement de la syndicalisation.

## 🔊 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et techniques.
- Exercices pratiques.
- Echange d'expériences.

## 🔊 DURÉE DU STAGE

2 jours.

## 🔊 COÛT & FINANCEMENT

600 euros TTC / personne pour la durée du stage citée ci-dessus.

**Différentes possibilités de financement vous sont expliquées en page 11.**

## DATES DE FORMATION : 16 MAI - 28 NOVEMBRE

Les dates du calendrier sont données à titre indicatif, des stages supplémentaires peuvent être programmés en fonction des demandes. Contact : INACS - Tél. : 01 40 52 85 10.

# Bulletin d'inscription

// FORMATIONS SYNDICALES 2019 //

## 2 MOIS À L'AVANCE :

Pour la bonne organisation et la réussite de votre stage, toute demande d'inscription doit nous parvenir 2 mois minimum avant la date du début de la formation.

**La demande d'autorisation d'absence doit être adressée à votre employeur au moins 1 mois avant la date du stage.**

## PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez l'INACS pour toutes demandes relatives à l'organisation de vos formations : [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)



**NOUVEAU INSCRIPTION EN LIGNE :  
POUR VOUS INSCRIRE AUX FORMATIONS  
DE L'INACS RENDEZ-VOUS SUR :**

[www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)



Pour le premier semestre nous avons programmé, à titre indicatif, des dates de session, pour ce que nous considérons comme des formations essentielles pour les délégués syndicaux, les nouveaux membres du “Comité social et économique” et de la “Commission santé, sécurité et conditions de travail”.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de l’INACS, [www.inacs.fr](http://www.inacs.fr), pour connaître les dates de sessions.

Pour la suite de l’année nous avons le projet de vous proposer des formations certifiantes ou à l’inventaire. Le partenariat que nous avons signé le 12 décembre avec le CNAM devrait nous aider dans cet objectif.

**L'ÉQUIPE DE L'INACS EST À VOTRE DISPOSITION POUR ORGANISER  
À VOTRE DEMANDE DES SESSIONS DE FORMATION.**

### VOS STAGES ANIMÉS PAR DES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS

Chaque stage est animé par des intervenants de qualité et experts dans leur matière.

Ainsi, les stages juridiques sont animés par un avocat ou un Professeur de droit, les stages « communication » sont quant à eux menés par des conférenciers et enseignants, spécialistes des questions sociales et syndicales. Concernant les stages « trésorerie », des professionnels de la comptabilité vous accompagneront et sauront répondre à toutes vos questions. Enfin, pour la partie « santé, sécurité et conditions de travail », des formateurs dotés de compétences complémentaires : consultant santé au travail, physiologiste du travail, ergonome et spécialiste des ressources humaines seront également là pour vous former dans les meilleures conditions.

Contactez l’INACS pour toutes demandes relatives à l’organisation de vos formations :  
[secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

Pour le premier semestre 2019, l'équipe de l'INACS a principalement travaillé à l'adaptation des contenus des sessions pour tenir compte des évolutions réglementaires et des compétences (savoirs et savoir-faire) associés.

Vous trouverez donc des modifications dans les objectifs et les programmes mais l'essentiel est toujours là, vous proposez des sessions qui répondent à vos attentes.

Pour ce faire nous allons faire évoluer notre procédure d'inscription en vous demandant de nous renvoyer un questionnaire d'entrée de session.

Nous avons reconduit le module sur « **La santé des représentants du personnel, la prévention des risques psychosociaux** ». Ce module a pour objectif d'accompagner nos adhérents et nos élus dans la gestion des situations difficiles qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission. En effet, les risques et les troubles psychosociaux (violences au travail, harcèlement moral, discriminations de toutes sortes...) vous touchent aussi directement.

Pour la suite de l'année nous avons le projet de vous proposer des formations certifiantes ou à l'inventaire. Le partenariat que nous avons signé le 12 décembre avec le CNAM devrait nous aider dans cet objectif.

Contactez l'INACS pour toutes demandes relatives à l'organisation de vos formations :  
**secretariat@inacs.fr**

# GROUPE vyv

## Pourquoi choisir le Groupe Mutualiste VYV ?

La garantie d'un accompagnement de qualité, avec des experts dédiés.

Une approche durable et responsable de la protection santé et prévoyance, tout au long de la vie.

Des services performants et innovants, pour se maintenir en bonne santé et réduire ses restes à charge.

Les groupes MGEN, Istya et Harmonie unissent leurs forces et créent le Groupe VYV pour répondre aux nouveaux enjeux de la protection sociale en accompagnant les adhérents dans leurs parcours de santé et de vie, comme les entreprises publiques et privées dans leurs missions auprès de leurs salariés.

**Inventons ensemble une protection sociale, mutualiste, performante et solidaire.**

Rejoignez notre projet :  
[relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)  
[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)  
[@Groupe\\_VYV](https://twitter.com/Groupe_VYV)

FORMATIONS 2019		DURÉE DU STAGE	JANVIER			FÉVRIER		
LE SYNDICAT	FORMATION SYNDICALE DE BASE DÉCOUVERTE DE LA FGTA-FO	5						
	LES OBLIGATIONS D'UN SYNDICAT : RÔLES ET MISSIONS	2						
	LA SYNDICALISATION : ÉLARGIR SON AUDIENCE ET LA FIDÉLISER	2						
	LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL : ANIMER, REVENDIQUER ET REPRÉSENTER	2				5 et 6		
	NÉGOCIER ET CONTRACTER DANS LE CADRE D'UN MANDAT	3				6 au 8		
	ANTICIPER LA PRÉPARATION AUX ÉLECTIONS DU CSE	2						
	LA SANTÉ DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	2						
LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	LE CSE : MAÎTRISER SON RÔLE ET ORGANISER SES TRAVAUX	5	14 au 18					
	CSE : RÔLE DES MEMBRES, LE PRÉSIDENT, LES ÉLUS ET LES AUTRES	2						
	LES MISSIONS DU SECRÉTAIRE : ANIMER, GÉRER ET DIRIGER LE CSE	2						
	LE TRÉSORIER ET LA GESTION DU CSE : RESSOURCES, BUDGETS ET COMPTABILITÉ	2						
	S'INITIER À LA GESTION POUR ANALYSER LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE	2						
	LE REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ SON RÔLE ET SES MISSIONS	2						
	NOUVEAU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL : LES BASES PRATIQUES ET JURIDIQUES	2						
	COMPRENDRE LE PDV ET LE PSE	1						
	LA PRATIQUE DU CONTRAT DE TRAVAIL	2						
	QUELS RÔLES POUR LE CSE DANS LE CHAMP DE LA FORMATION EN 2019 ?	2						
COMISSION SANTE	FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE LA CSSCT	5	21 au 25		11 au 15			
	FORMATION RENOUELEMENT CSSCT	5	21 au 25		11 au 15			
	COMPRENDRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, AGIR ET LES PRÉVENIR	2			11 et 12			
	LES ÉLUS ET LES RÉGIMES DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE	2			11 et 12			
COMMUNICATION	FAIRE DE SA COMMUNICATION ORAL UN OUTIL EFFICACE	2						
	ÉCOUTER, ANALYSER, ET INTERVENIR ORALEMENT DANS UNE RÉUNION	2						
	FAIRE DE SA COMMUNICATION ÉCRITE UN OUTIL EFFICACE	2						
	CHOISIR UN RÉSEAU SOCIAL, L'ANIMER ET FIDÉLISER LES VISITEURS	2						

1 <sup>er</sup> SEMESTRE 2019				2 <sup>e</sup> SEMESTRE 2019			
MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
18 au 22			10 au14	16 au 20		18 au 22	
5 et 6				10 et 11			
7 et 8				12 et 13			
							3 et 4
						12 au 14	
	2 et 3				8 et 9		
	4 et 5						5 et 6
18 au 22	1 au 5	20 au 24	24 au 28	23 au 27	7 au 11	4 au 8	2 au 6
14 et 15					8 et 9		
5 et 6		16 et 17				14 et 15	
7 et 8			6 et 7			5 et 6	
5 et 6				12 et 13			
7 et 8					10 et 11		
	2 et 3					7 et 8	
		14					
		21 et 22			15 et 16		
			4 et 5				
18 au 22	8 au 12	20 au 24	17 au 21	16 au 20	14 au 18	18 au 22	9 au 13
18 au 22	8 au 12	20 au 24	17 au 21	16 au 20	14 au 18	18 au 22	9 au 13
						4 et 5	
						4 et 5	
	9 et 10				15 et 16		
	11 et 12				17 et 18		
		14 et 15				26 et 27	
		16 et 17				28 et 29	





# mmIEUX SOUTENIR VOS COLLABORATEURS

GRÂCE À NOTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En cas d'accidents de la vie, notre équipe dédiée à l'*accompagnement social* apporte à vos collaborateurs et à leur famille soutien et conseils pour trouver des solutions adaptées.

malakoffmederic.com

N°Cristal 09 69 39 12 13

APPEL NON SURTAXÉ



Ces services sont conditionnés à la souscription d'un contrat d'assurance collective santé ou Prévoyance, assuré par l'Assureur de votre contrat, et proposé par N°CRISTAL 09 69 39 12 13. Malakoff Médéric, Assureur de vos collaborateurs, est membre du groupe Malakoff Médéric. Pour plus d'informations, contactez votre Malakoff Médéric commercial ou malakoffmederic.com



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**